**TOUR DU VAL D’ASPE**

**LE MOT DE L’ORGANISATEUR**

Le **RACING VALLEE D’ASPE** avec toute son équipe : dirigeants, coureurs, bénévoles a décidé en 2014 de passer la vitesse supérieure en organisant le PREMIER TOUR DU VAL D’ASPE.

Fondateur de l’OPENTOUR 64 en CYCLOCROSS, organisateur de plusieurs CYCLOCROSS (Sarrance, Moumour, Lurbe, Aramits…), des championnats départementaux de CYCLOSPORT en 2011 (Lurbe St Christau) et 2013 (Moumour) notre petit club montagnard continu de tisser sa toile au sein de l’UFOLEP en Pyrénées-Atlantiques. En créant cette course par étapes, notre équipe de bénévoles a voulu non seulement continuer à apporter sa pierre de l’édifice des organisations, mais aussi favoriser toutes les qualités du cycliste qu’il soit rouleur, sprinter, puncheur ou grimpeur, celui-ci devrait ce 8 Juin 2014 trouver un terrain à sa convenance. En effet, 2 étapes agrémenteront cette journée autour du vallon de BEDOUS en vallée d’ASPE, le matin un contre la montre individuel de 9,8 kms et l’après-midi en circuit autour de BEDOUS avec une arrivée finale au sommet du magnifique et pittoresque village d’AYDIUS sur 82 kms. Nous vous espérons très nombreux dans notre vallée pour cette journée de CYCLOSPORT. Merci aux collectivités, aux partenaires et aux municipalités qui nous soutiennent, à tous ceux qui nous font confiance et à ceux qui seront les acteurs de ce superbe week-end en Vallée d’ASPE, pour ce premier TOUR du VAL D’ASPE.



**Toute l’équipe organisatrice du RACING VALLEE D’ASPE.**

****LE TOUR DU VAL D’ASPE

**1ère Edition**

**REGLEMENT**

**Préambule :**

Ce document s’appuie sur des textes figurant dans la réglementation en vigueur pour la saison 2013/2014. Ces textes sont régis par les règlements Nationaux activités cyclistes et les Règlements Nationaux activités cyclistes et les règlements généraux de l’Union Française des Œuvres Laïques d’Education Physique. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l’application du présent règlement.

S’agissant d’une course cycliste sur route ouverte à la circulation, les règles du code de la route doivent être respectées, en cas d’accident l’organisateur décline toute responsabilité.

Merci de votre compréhension

**Article 1 : Organisation**

L’épreuve « LE TOUR DU VAL D’ASPE » est organisée par l’association RACING VALLEE D’ASPE sous l’égide de l’UFOLEP, le 8 Juin 2014.

Cette épreuve réservée aux licenciés UFOLEP compte pour le Challenge CYCLOSPORT 64. Elle est inscrite au calendrier départemental UFOLEP et se déroulera en deux étapes.

**1ère étape** : Dimanche 8 Juin 2014 à 9h00 ACCOUS – ACCOUS C.L.M individuel de 9,8 kms

**2ème étape** : Dimanche 8 Juin 2014 à 13h30 et 15h00 BEDOUS – AYDIUS Course en circuit et en ligne de 61 et 82 kms.

**Article 2 : Règlement général**.

Le règlement national UFOLEP des activités cyclistes est applicable à tous les participants du TOUR DU VAL D’ASPE.

Le port du casque est obligatoire.

Les oreillettes sont interdites.

Les concurrents s’engagent à respecter le code de la route. Ils doivent laisser la priorité aux motos et véhicules officiels.

Le fait d’être inscrit implique que le cyclosportif aura pris connaissance de ce présent règlement et qu’il s’engage à le respecter.

Tout abandon devra être signalé aux commissaires.

Tout concurrent contraint à l’abandon ne terminant pas le CLM (incident mécanique, crevaison ou chute) constaté par un commissaire pourra repartir l’après-midi. Il lui sera attribué le temps du dernier de l’étape plus dix minutes de pénalités il ne pourra plus participer aux classements annexes.

Les coureurs accordent aux organisateurs, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

**Article 3 : Participation**

LE TOUR DU VAL D’ASPE

1ère édition

L’épreuve est réservée aux licenciés UFOLEP des catégories 1, 2, 3, GS et Féminines.

Le nombre de participants est limité aux 200 premiers inscrits.

Chaque club est représenté sans limite de coureurs.

Les individuels sont acceptés.

**Article 4 : Accueil – Permanence**

La permanence de départ se tiendra, le Dimanche 8 Juin 2014 de 7h15 à 8h15 à la salle des fêtes de BEDOUS (face au centre de secours).

La réunion des directeurs sportifs est fixée le dimanche 8 Juin 2014 de 8h15 à 8h45 à la salle des fêtes de BEDOUS en présence du Collège des Commissaires, pour leur exposer les particularités de l’épreuve.

Le Directeur de l’épreuve, Stephane BEGUE parlera de l’organisation de la compétition.

Au cours de cette réunion, les maillots de leaders seront présentés aux Directeurs Sportifs.

**Article 5 : Engagements**

Le montant de l’engagement est fixé à 25 € par coureur. Le repas du dimanche midi est inclus (repas + dossard indissociables).

Les engagements sont fermes et définitifs.

Le bulletin d’inscription (annexe1) doit parvenir au plus tard avant le vendredi 30 Mai 2014

**Chez** : Stéphane BEGUE, Maison Latapie Route de BEDOUS 64490 SARRANCE.

Fournir la fiche d’engagement dûment complétée, ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du règlement à l’ordre du RACING VALLEE D’ASPE, se détaillant comme suit :

25€ par coureur

13€ le repas par accompagnateur (Directeur sportif, mécanicien, familles, amis etc.)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| PERSONNES A CONTACTER | | |
| Stéphane BEGUE | 05.59.34.56.50 / 06.18.46.23.21 | sbegue@neuf.fr |
| Serge VIGNAU | 05.59.39.70.31 / 06.88.39.07.78 | vignau.serge@orange.fr |

**La confirmation de votre engagement se fera par courrier ou par courriel**

****

**Article 6 : Dossards / Puces électroniques**

Chaque directeur sportif récupèrera l’enveloppe de son équipe, comprenant les dossards (prévoir 4 épingles) les puces électronique et feuilles de consignes.

La carte et la licence seront conservées par l’organisation et restituées après l’épreuve. Le système de puces prêtées par l’UFOLEP 64 réalisera les divers classements de l’épreuve.

**Article 7 :**

Les feuilles d’émargement devront être signées avant le départ de chaque étape. Tout concurrent n’ayant pas signé la feuille d’émargement sera considéré comme non partant.

* **Contre La Montre individuel :** **ACCOUS – ACCOUS 9h00**

PARCOURS : ACCOUS (Intermarché ) , PONT d’ESQUIT D237 , LEES-ATHAS , OSSE en ASPE

BEDOUS , ACCOUS (Intermarché) 9,8 KMS

Les heures de départ seront communiquées à chaque directeur sportif à la réunion de 8h15.

Les départs seront donnés toutes le minutes suivant l’ordre d’engagement au club, les 3ème, GS et Féminines partant prioritairement à partir de 9h.

Le premier départ sera donné à 9h00

Si un coureur se présente en retard par rapport à l’heure prévue, il verra son temps décompté. Aucunes voitures et motos suiveuse ne seront autorisées lors du Contre La Montre au vu de la sécurité et du profil du parcours des villages traversés.

L’échauffement est strictement interdit sur le parcours dès le départ de l’épreuve.

* **Repas :**

Le repas de midi sera servi à la salle des fêtes de BEDOUS à partir de 11h45.

Aux coureurs, accompagnants, bénévoles et organisateurs.

Prioritairement , les Feminines , GS, et 3ème catégories prendront leurs repas

A partir de 11h45 , vu l’horaire de leur course de l’après-midi ( 13h30 )

**Etape** : **BEDOUS – AYDIUS 13h30 et 15h**

**PARCOUS : Circuit BEDOUS 5 kms ( départ devant salle des fêtes ) ORCUN**

**JOUERS , ACCOUS , BEDOUS et Montée finale 6,5 kms jusqu’au**

**Village d’AYDIUS (Arrivée) par D237**

Départ 13h30 pour les 3, GS et Féminines. 15h pour les 1ère et 2ème Catégories.

Les temps seront pris sur la ligne d’arrivée à AYDIUS, il n’y aura pas de tour rendu sur crevaison au cours de l’étape.

**Article 8 : Maillots et classement**

**CLASSEMENT INDIVIDUEL AUX TEMPS**

Le classement général individuel aux temps s’obtient par l’addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans toutes les étapes, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d’égalité de temps au classement général entre coureurs, les centièmes de secondes enregistrées lors du prologue, sont incorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex-aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l’addition des places obtenues à chaque étape, et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape disputée.

**Un maillot de leader sera attribué pour chaque catégorie, après le CONTRE LA MONTRE :**

* **CLASSEMENT GENERAL SCRATCH**: JAUNE
* **2ème CATEGORIE**: ROUGE
* **3ème CATEGORIE**: BLEU
* **GS** : BLANC
* Feminines : ROSE

Si à la fin d’une étape, un concurrent est leader de plusieurs classements, celui-ci prendra le depart de l’étape suivante muni du maillot or. Le ou le(s) autre(s) maillot(s) seront attribués au(x) second(s).

**Article 9 : Protocole**

Les coureurs suivants doivent se présenter OBLIGATOIREMENT à l’issue de la 1ère étape au protocole en tenue de coureur (maillot et cuissard) :

* **Maillot JAUNE**: Général.
* **Maillot ROUGE**: 2ème Catégorie.
* **Maillot BLEU**: 3ème Catégorie.
* **Maillot BLANC** : GS.
* **Maillot ROSE** : Feminines

Ils se présenteront dès leur arrivée.

Le coureur premier dans deux classements (ou plus) revêtira le MAILLOT défini par cette préséance, l’autre, (ou les autres) MAILLOT, sera (seront) porté(s) par son suivant immédiat dans le ou les autres classements, et ainsi de suite.

Le port des différents maillots est obligatoire. Le refus de revêtir un maillot entraînera la mise hors course.

****

**Article 10 : Récompenses**

Elles seront attribuées à l’issue de chaque étape.

Les récompenses des classements généraux seront remises le dimanche 8 avril après l’épreuve à la salle des fêtes de BEDOUS.

**Article 11 : Voitures suiveuses**

Seuls les véhicules répertoriés par l’organisation pourront suivre la course.

Pour le C.L.M du matin aucun véhicule personnel pour suivre. ( SECURITE )

Des signaleurs et commissaires sur le parcours seront accrédités pour surveiller toutes tentatives de tricherie.

**Article 12 : Réclamations – appel**

Tout cyclosportif estimant avoir subi un préjudice pendant une épreuve, est en droit de déposer, après l’arrivée, une réclamation auprès des commissaires.

Ce droit de réclamation n’appartient qu’au licencié

**Une réclamation est recevable :**

* Oralement dans le quart d’heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires.
* Et / ou par écrit, après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures ; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au Responsable de la Commission concernée (départementale, régionale ou nationale). Elle devra s’accompagner du versement d’une caution d’un montant de 50€ qui sera restituée si la réclamation est justifiée.

**Article 13 : Contrôle médical**

Le règlement antidopage de l’UFOLEP s’applique intégralement à la présente épreuve, en outre la législation antidopage Française s’applique conformément aux dispositions de la loi Française.

Le contrôle antidopage aura lieu dans une salle prévue à cet effet.

****

**Article 14 : L’organisateur**

Il s’engage à s’appliquer et faire appliquer le présent règlement.

Pour toutes les dispositions qui ne seraient pas consignées dans le présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement National UFOLEP activités cyclistes et aux règlements généraux de l’UFOLEP.

Il se réserve le droit de modifier le présent règlement.

**Le coureur par son engagement au Tour du VAL D’ASPE en accepte son règlement.**



****

**RACING VALLEE D’ASPE**

**TOUR DU VAL D’ASPE 2014**

**Fiche d'engagement**

**(lndividuel / Equipe) (\*)**

**Club: ………………………………………**

**COUREUR(S)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **PRENOM** | **CATEGORIE** | **N° DE LICENCE UFOLEP** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Directeur sportif (Nom et Prénom) :** .................................................................